

7.7 Annexe 7 : Agglomération d'Annemasse

7.7.1 Nombre d'échantillons et dates de prélèvements

SITE	Collectivité	Référence échantillon	Date d'échantillonnage
Etrembières	Agglo. Annemasse	C2 Annemasse Le Perrier	28/09
		Annemasse Hypercentre	28/09
		St Cergues / Juvigny	29/09
		Vétraz Monthoux	29/09
		Cranves-Sales	01/10

5 échantillons ont été prélevés et triés lors de cette campagne, sans changement par rapport aux campagnes précédentes.

7.7.2 Spécificité d'Annemasse Agglomération concernant la collecte en Multimatériaux

La collecte sélective hors verres sur ce territoire est en partie réalisée :

- En fibreux/non-fibreux
- En multimatériaux.

Les résultats des caractérisations seront présentés en fibreux/non-fibreux uniquement. L'équivalent en multimatériaux est la somme des deux.

7.7.3 Résultats de la campagne d'Automne 2020

Le tableau ci-dessous présente les résultats, par catégorie et sous-catégorie, de la composition des OMr échantillonnés pour cette dernière campagne sur le territoire. Il met en valeur les potentiels de tri sur le territoire

	Sous-catégories	% moyen (campagne)		kg/hab/an	Minimum en kilo/an/hab pour la campagne	Maximum en kilo/an/hab pour la campagne
Non fibreux	Bouteilles et flacons en PET	3,4%	8,0%	23,2	11,8 Pays de Gex	28,9 CC Rumilly
	Bouteilles et flacons en polyoléfine (PEHD, LDPE, PP)	2,1%				
	Emballages métaux ferreux	2,0%				
	Emballages aluminium	0,5%				
Fibreux	Journaux, magazines et revues	2,1%	13,9%	40,01	19,6 Pays Bellegardien	51,8 CC Rumilly
	Imprimés publicitaires	2,6%				
	Papiers bureautiques	1,2%				
	Emballages cartons plats	4,1%				
	Emballages cartons ondulés	2,4%				
	Composites ELA (Tétrapack)	1,4%				
Verre	Emballages en verre incolores et de couleur	4,4%	4,4%	12,58	7,1 Pays Bellegardien	25,8 Vallée Verte
Compost	Déchets alimentaires	15,4%	21,0%	60,57	28,3 Vallée Verte	62,4 Pays Bellegardien
	Déchets de jardins	0,9%				
	Éléments fins	4,7%				
Autres collectes	Petits Appareils Electroménagers (PAM)	0,2%	4,6%	13,29	5,5 Pays de Gex	23,9 CC Genevois
	Câbles électriques	0,2%				
	Textiles	4,1%				
	Produits chimiques	0,0%				
	Tubes fluorescents et ampoules basse conso	0,0%				
	Piles et accumulateurs	0,0%				
	Autres déchets ménagers spéciaux	0,1%				
OM résiduelles « vraies »	Produits alimentaires non consommés	7,6%	48,1%	138,85	81,0 Pays de Gex	138,9 Annemasse Agglo
	Autres putrescibles	0,3%				
	Emballages papier	0,8%				
	Autres papiers	1,7%				
	Autres cartons	0,9%				
	Autres emballages composites	3,1%				
	Textiles sanitaires fraction hygiénique	5,9%				
	Textiles sanitaires fraction papiers souillés	2,3%				
	Sac poubelle + films des professionnels	3,6%				

Films des particuliers (emballages, sacs de caisse, film alimentaire)	3,8%				
Autres emballages plastiques – hors calage en polystyrène)	4,0%				
Calage en polystyrène grands formats	0,0%				
Autres plastiques	3,0%				
Emballages combustibles	0,2%				
Combustibles non classés	6,3%				
Autres déchets en verre	0,9%				
Autres métaux ferreux	1,2%				
Autres métaux	0,0%				
Emballages incombustibles	0,0%				
Incombustibles non classés	2,5%				
TOTAL	100%	100%	288,46		

Tableau 40: Composition des OMR de l'Agglomération Annemasse en fonction des consignes de tri (A2019)

Pour cette dernière campagne, on remarque que les OMR de l'Agglomération d'Annemasse sont principalement représentées de déchets destinés au composteur (21%) mais la teneur en fibreux (14%) n'est pas négligeable. Les flux non-fibreux, fibreux et verre totalise 26% soit 76 kg/hab/an.

Les sous-catégories « Films des particuliers (emballages, sacs de caisse, film alimentaire)» (3,8%) et « Autres emballages plastiques - hors calage en polystyrène» (4,0%) représentent un gisement pour l'**extension des consignes de tri** de 22 kg/an/hab.

À partir des résultats obtenus lors des caractérisations sur l'ensemble des collectivités, il est possible d'évaluer où se situe la collectivité par rapport aux autres sur les gisements potentiel (en kg/hab/an) pouvant faire l'objet d'une amélioration du tri : fibreux, non-fibreux et verre. Ces trois services sont proposés sur l'ensemble des collectivités du SIDEFAGE. Pour ce qui est du gisement potentiel pouvant être traité par compostage et les autres collectes, ceux-ci sont dépendants du niveau de service disponible sur le territoire de la collectivité (nombre de déchèteries, collecte des textiles...) et de la typologie d'habitat (plus ou moins d'habitats collectifs ou non).

Non-fibreux		Fibreux		Verre	
Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)	Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)	Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)
CC Pays de Gex	11,83	CC Pays Bellegardien	19,55	CC Pays Bellegardien	7,11
CC Pays Rochois	12,81	CC de la Vallée Verte	23,20	HB Agglo	7,61
CC Genevois	14,95	CC Pays de Gex	27,82	CC Genevois	8,43
CC de la Vallée Verte	15,27	CC Usse et Rhône	28,45	CC Pays de Gex	9,95
CC Usse et Rhône	16,98	CC Genevois	31,15	CC Usse et Rhône	11,97
CC Arve et Salève	17,16	CC Pays Rochois	36,15	Annemasse Agglo	12,58
HB Agglo	20,63	Annemasse Agglo	40,01	CC Rumilly	12,66
CC Pays Bellegardien	22,23	HB Agglo	40,08	CC Arve et Salève	15,17
Annemasse Agglo	23,21	CC Arve et Salève	42,44	CC Pays Rochois	18,07
CC Rumilly	28,93	CC Rumilly	51,79	CC de la Vallée Verte	25,79

Tableau 41 : Classement des collectivités du SIDEFAGE en fonction des potentiels de tri (kg/hab/an dans les OMR – dernière campagne)

Annemasse Agglomération se classe :

- 9e sur le non-fibreux (près de 2 fois le résultat de la CC Pays de Gex) ,
- 7e sur le fibreux (plus de 2 fois le résultat des Collectivités classées premières pour ce flux)
- 6e sur le verre, avec un gisement presque 2 fois supérieur à celui de la CC Pays Bellegardien,

7.7.4 Composition moyenne des OMR de la collectivité

La variabilité des résultats peut être importante compte tenu du nombre limité d'échantillons par campagne pour chacune des collectivités.

Les proportions par collectivité, les compositions pour cette dernière campagne et les comparaisons entre collectivités sont données à titre indicatif. Ainsi nous présentons de préférence une moyenne des résultats pour les 18 derniers échantillons prélevés et triés au minimum, pour chacune de ces collectivités, permettant de réaliser une synthèse des caractérisations des OMR réalisées ces dernières années (voir article 2.2.4.3).

Les proportions par collectivité, les compositions pour la dernière campagne et les comparaisons entre collectivités sont données à titre indicatif. Ainsi nous présentons de préférence une moyenne des résultats pour les 18 derniers échantillons prélevés et triés pour chacune de ces collectivités, permettant de réaliser une synthèse des caractérisations des OMR.

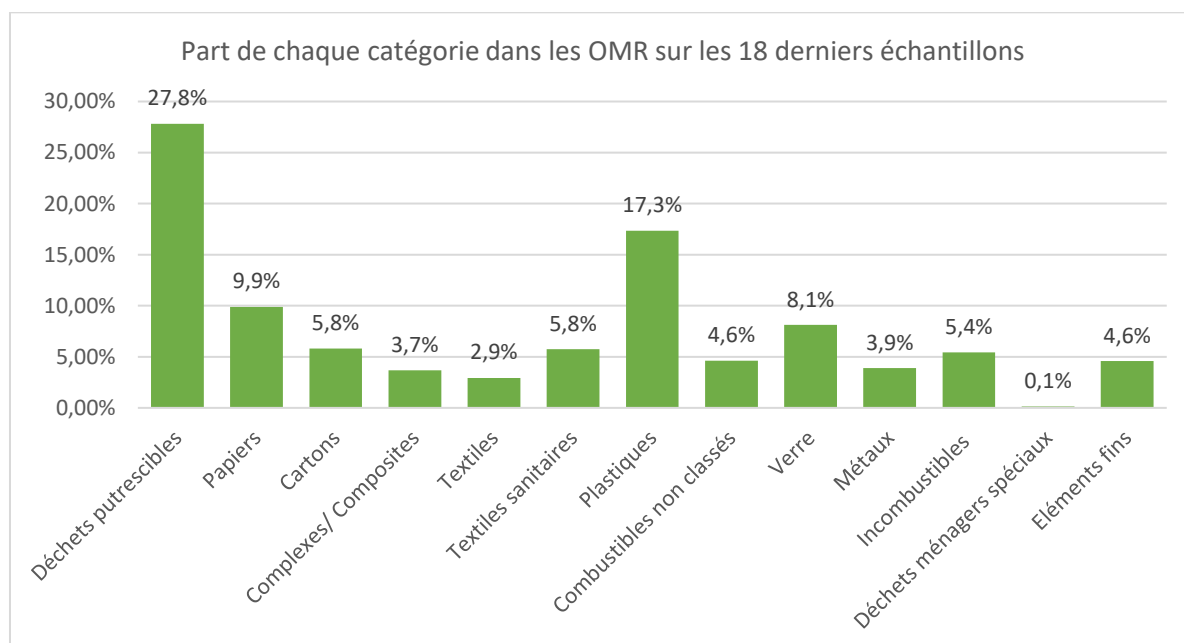
Il a été retenu que soit considéré à minima 18 échantillons, mais sur un nombre de campagne entière. Aussi, pour Annemasse Agglomération, il a été retenu 4 campagnes, soit 20 échantillons. Il n'y a pas de résultats pour la campagne de Printemps 2020.

7.7.4.1 Composition des OMR d'Annemasse Agglomération par catégorie

Ce paragraphe présente les résultats pour le tri selon les 13 catégories de la grille MODECOM.

Les résultats par catégories des caractérisations lors des quatre dernières campagnes montrent que :

- La proportion de déchets putrescibles présent dans les OMr est de 28%, taux relativement élevé,
- Le reste des OMr est principalement composé de plastiques (17,3%) et les papiers (9,9%),
- Le taux de verre encore présent dans les déchets ménagers est également élevé : 8,1%.

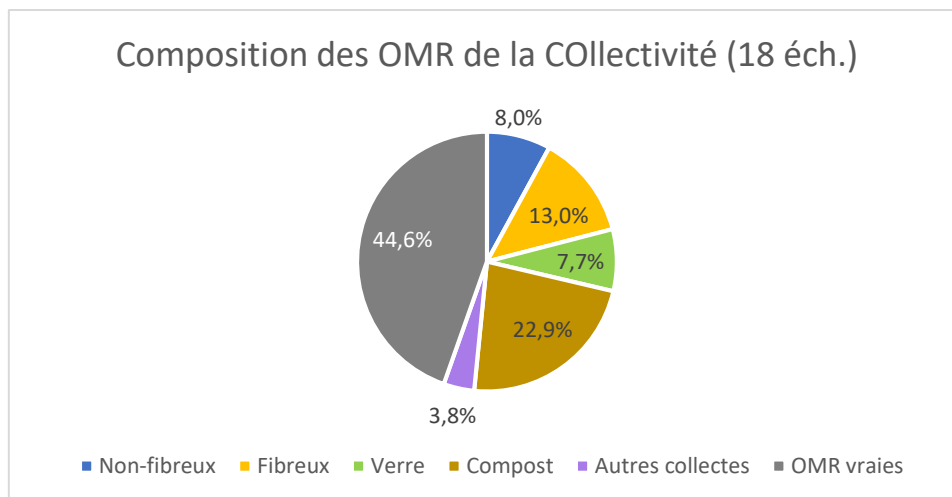


Graphique 30: Composition des OMR d'Agglomération Annemasse

7.7.4.2 Analyse de la composition des OMR en fonction des catégories de tri

Ce paragraphe présente les résultats selon les consignes du SIDEFAGE (fibreuse, non-fibreuse, verre), et les gisements évitables dans les OMR (autres collectes séparées, déchets compostables).

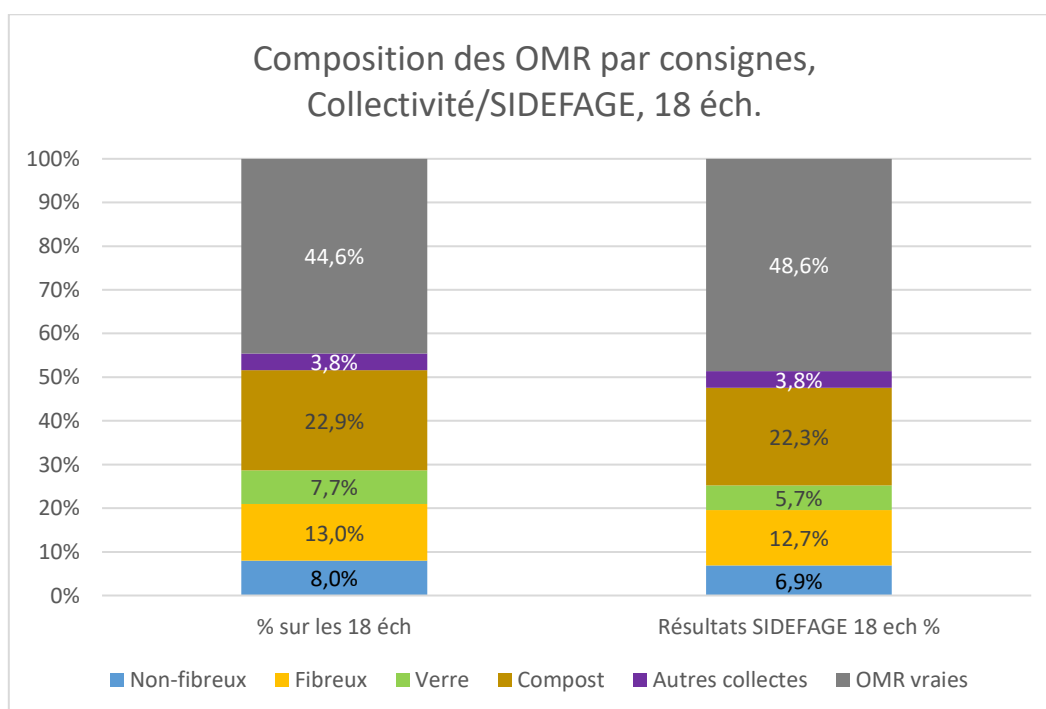
L'analyse des résultats en fonction des catégories de tri du SIDEFAGE montre qu'en moyenne, sur les 18 derniers échantillons, près de 56% des OMr sont composés de matière valorisable ou recyclable.



Graphique 31: Composition des OMR d'Agglomération Annemasse selon les catégories de tri

Près de **56% des OMR pourraient faire l'objet d'un meilleur tri et/ou d'un traitement par compostage** :

- 33% des OMR de la collectivité pourraient faire l'objet d'un meilleur tri en étant orientés vers les collectes sélectives existantes.
- 23 % de matière pouvant être traitée par compostage est encore présente dans les OMR



Graphique 32 : Comparaison de la composition des OMR de l'Agglo avec la moyenne pour les 18 derniers échantillons du SIDEFAGE

La part d'ordures ménagères résiduelles vraies de l'Agglomération d'Annemasse est inférieure de 4 points à celle du SIDEFAGE. Chacun des flux pouvant être isolés en amont a une valeur supérieure à l'équivalent du SIDEFAGE, avec parfois des écarts non négligeables (par exemple, +2% sur le verre).

7.7.5 Evolution des résultats sur le territoire de l'Agglomération d'Annemasse

Pour rappel, sur le territoire d'Annemasse Agglomération, la prise en compte de l'ensemble des campagnes de caractérisations ainsi que tous les échantillons depuis 2016 donne la composition suivante :

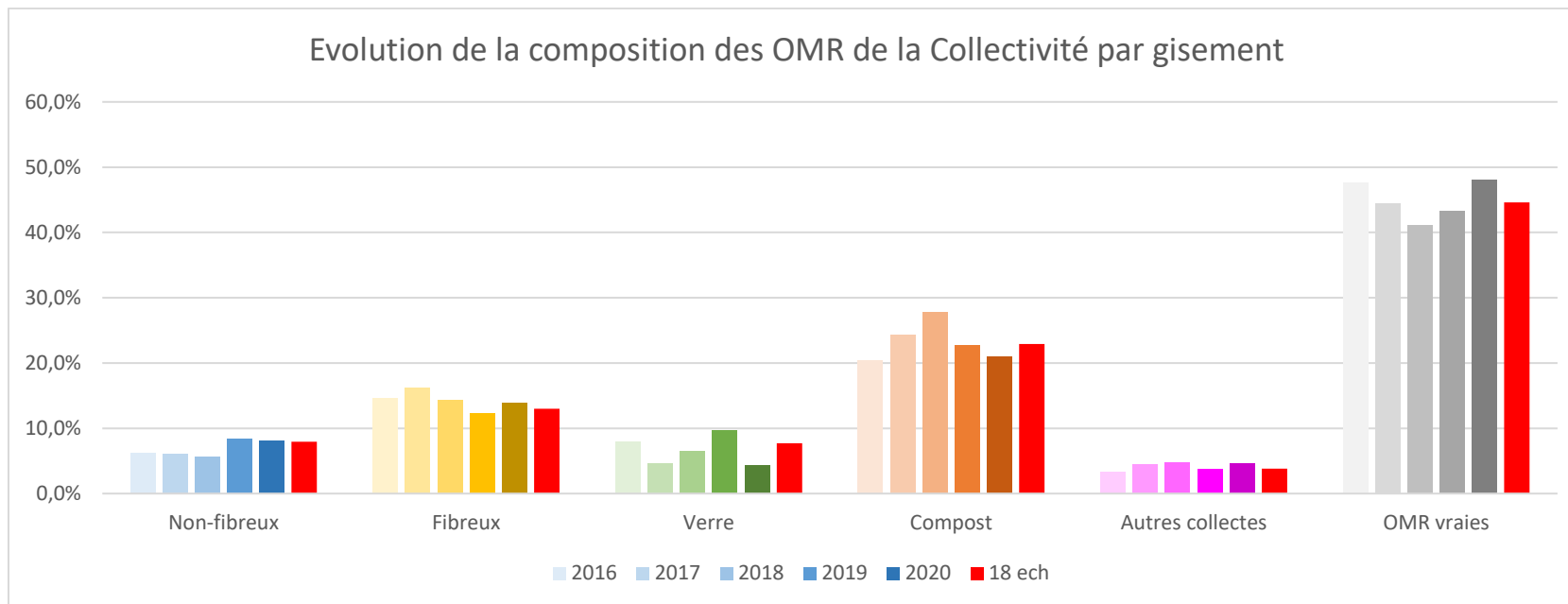
	MODECOM national 2017	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne 18 éch.	Moyenne SIDEFAGE 18 éch.
Déchets putrescibles	27,0%	26,4%	29,7%	30,0%	29,5%	24,2%	27,8%	27,1%
Papiers	9,0%	10,5%	12,1%	10,5%	9,8%	8,4%	9,9%	9,3%
Cartons	6,0%	7,0%	8,0%	6,0%	4,9%	7,4%	5,8%	5,8%
Composites/complexes	2,0%	3,0%	3,8%	2,9%	3,0%	4,9%	3,7%	3,9%
Textiles	3,0%	3,0%	4,0%	4,4%	2,5%	4,1%	2,9%	2,8%
Textiles sanitaires	14,0%	9,4%	7,0%	5,1%	4,3%	8,2%	5,8%	8,2%
Plastiques	15,0%	16,8%	15,4%	16,2%	16,2%	20,0%	17,3%	19,2%
Combustibles non classés	5,0%	2,9%	3,3%	4,7%	3,6%	6,5%	4,6%	4,2%
Verre	5,0%	10,0%	5,5%	6,8%	10,0%	5,3%	8,1%	6,1%
Métaux	4,0%	4,2%	3,6%	2,9%	4,2%	3,7%	3,9%	3,6%
Incombustibles non classés	1,5%	1,5%	2,2%	6,6%	6,9%	2,5%	5,4%	4,3%
Déchets ménagers spéciaux	0,5%	0,0%	0,1%	0,0%	0,3%	0,1%	0,1%	0,3%
Éléments fins	8,0%	5,2%	5,4%	3,9%	4,8%	4,7%	4,6%	5,2%

Tableau 42: Evolution de la composition des OMR d'Annemasse Agglomération par catégories

La prise en compte d'un plus grand nombre d'échantillons permet de lisser certaines variations observées entre les campagnes.

- Les papiers et cartons ont une tendance à la baisse depuis 2017, qui se poursuit cette année pour les papiers, mais les cartons remontent de 2,5 points
- Le verre et les déchets putrescibles atteignent un minimum en 2020,
- Les autres catégories fluctuent selon les années

L'écart le plus important avec le MODECOM 2017 concerne les textiles sanitaires (-5,8 points en faveur de l'Agglomération) et le Plastique (+5% pour Annemasse Agglomération).



Graphique 33: Evolution de la composition des OMR d'Annemasse Agglomération par consigne de tri

On peut noter en 2020 :

- Une faible part de Verre qui atteint un minimum, alors que la part augmentait les années précédentes,
- Un faible taux de gisement compostable également,
- Le non-fibreux se maintient dans des valeurs hautes, et le fibreux remonte (mais reste dans des valeurs moyenne)
- Au global, la part d'ordures ménagères résiduelles « vraies » est en augmentation depuis 2018, avec un maximum atteint cette année

7.7.6 Impact sur le coût de traitement des OMR d'une amélioration du tri

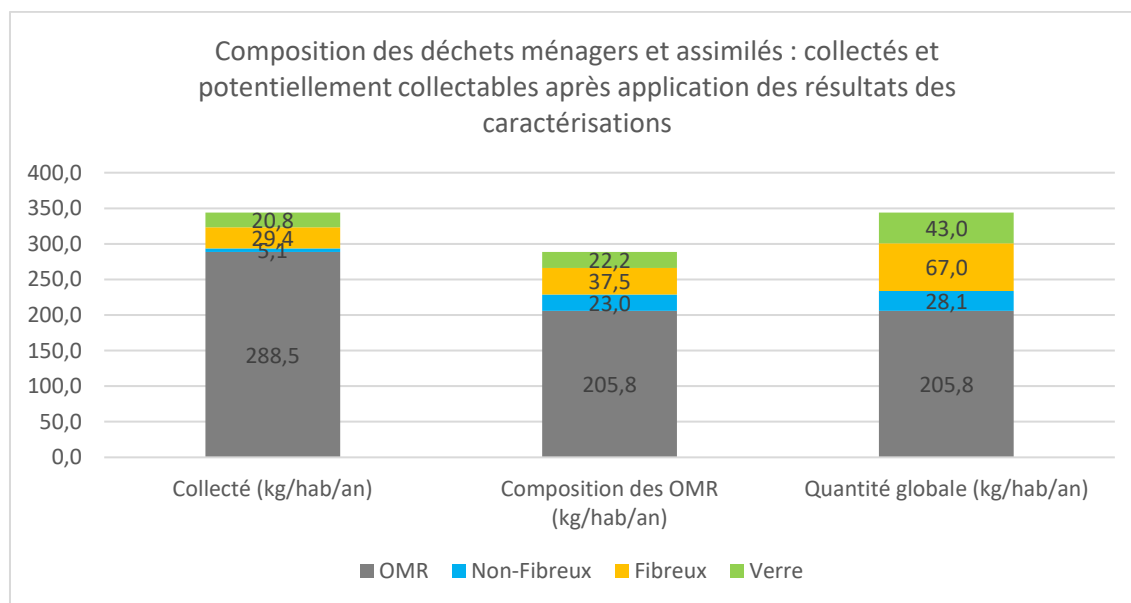
Les calculs ci-dessus se base sur les valeurs des « 20 échantillons » déterminées plus haut.

7.7.6.1 Analyse des économies financières potentielles et gisements de tri

Le coût de traitement des OMR sont indiqués au chapitre 3. Le montant total de l'incinération (taxes comprises) est de 100,50€/t.

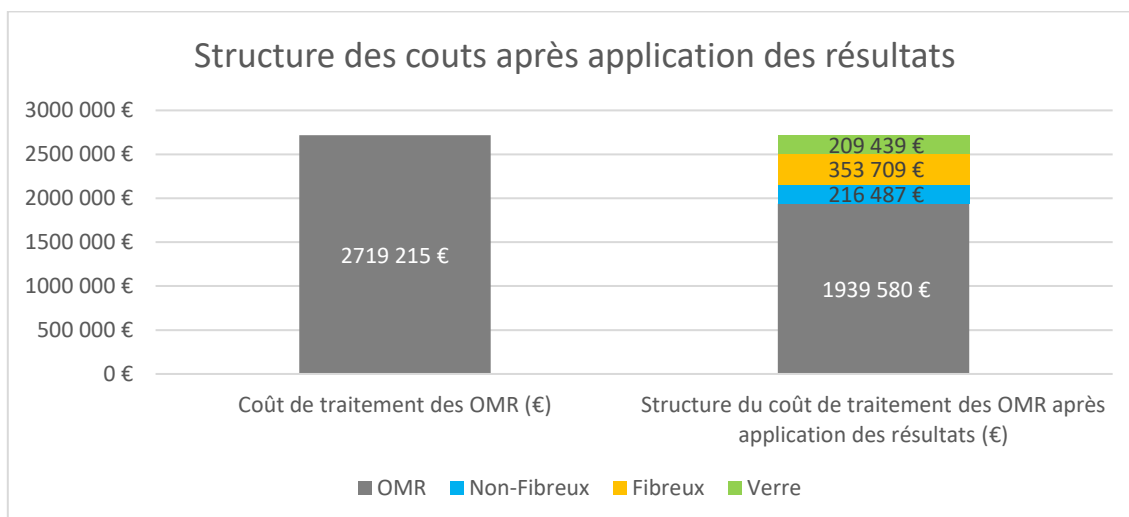
Sur la base de la dernière campagne, il est possible d'évaluer l'économie que représenterait, pour la collectivité, l'amélioration du geste de tri.

79,5 kg par an et par habitant peuvent encore être triés et collectés.



Les résultats des caractérisations montrent que :

- 82% de la collecte sélective en non-fibreux se retrouve dans les OMR,
- 56% pour le fibreux,
- Soit une moyenne de 64% pour le flux « Multimatériaux »
- 54% pour le verre,



Une amélioration du tri permettrait une économie sur le coût du traitement des OMR (incinération) de 780 k€ soit 29%.

7.7.6.2 Gisements pouvant être ciblés par un programme de prévention des déchets

Le gisement potentiel minimum pouvant être visé par un programme de prévention sur le territoire de l'Agglomération Annemasse lors des dernières campagnes (18 derniers échantillons) représente 33,4% des OMR, soit 96 kg / an par habitant.

Gisement de prévention			
Action de prévention à la source	Sous-catégories	% des OMR 18 derniers échantillons	kg/hab./an
Compostage domestique	Déchets alimentaires	14,9%	43,00
	Déchets de jardin	3,4%	9,89
Geste anti-gaspillage	Produits alimentaires non consommés	9,4%	27,07
"Stop Pub"	Imprimés publicitaires	4,3%	12,36
Limitation des impressions	Papiers bureautiques	1,3%	3,74
Collecte séparative des déchets dangereux	Déchets ménagers spéciaux	0,1%	0,36
Total		33,4%	96,4

Graphique 34: Evaluation du gisement d'évitement pour l'Agglomération d'Annemasse

- L'essentiel de ce gisement étant constitué de restes alimentaires (15% des OMR) : 43 kg / an et par personne ;
- Et de produits alimentaires non consommés (9,4% des OMR) : 27 kg/hab/an environ ;
- Les imprimés publicitaires représentent également l'équivalent de 12,4 kg de déchets non triés par an et par personne.

Ces déchets représentent une économie potentielle de 909 k€.